



Version 2.0 Date de révision 2014/11/14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identifiants du produit

Identification de la substance : Polystyrène sulfonate de sodium

Nom commercial : **ALDEX C-800, ALDEX C-800F**

Numéro de la CÉ : Sans objet

No d'enregistrement REACH : Ce mélange est exempt de l'enregistrement en vertu des dispositions des Titres II et VI et de l'article 2(9) du REACH.

1.2 Utilisations déterminées du produit

Utilisations déterminées : Échangeur d'ions, adsorbant et/ou catalyseur

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Aldex Chemical Ltd
630 Laurent, Granby
Québec, J2G 8V1, Canada

Téléphone : +1 450-372-8844
Télécopieur : +1 450-372-2566
Courriel : info@aldexchemical.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC : Canada/États-Unis 1 800-424-9300
International 1 703-527-3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu en cas d'urgence

- État physique : Couleur brun foncé, noire (billes)
- Odeur : Inodore

- Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation temporaire des yeux
- Contact avec la peau : Peut irriter légèrement la peau

Risque faible lors de manutention industrielle ou commerciale inhabituelle par du personnel formé

État en vertu de la réglementation de la OSHA

- Ce produit n'est pas dangereux en vertu de 29 CFR 1910.1200 de la OSHA

Effets potentiels sur la santé

- En cas d'inhalation : Aucun effet à des températures normales de fonctionnement
- En cas de contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation temporaire aux yeux
- En cas de contact avec la peau : Peut irriter légèrement la peau
- En cas d'ingestion : L'ingestion peut entraîner une irritation et un malaise quoique ce produit ne pose pas un risque pour la santé
- Effets chroniques sur la santé : Aucun autre effet aigu ou chronique spécifique noté sur la santé
- Organe(s) cible(s) : Yeux/Peau
- Effets potentiels physique/chimique : Selon la NFPA, ce produit est un combustible

Effets sur l'environnement

- Les dangers du mélange pour l'environnement sont considérés limités

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Ingrédients

Ingrédients	%p/p	No de CAS	Énoncé de danger	Phrases R	Pictogramme de danger	Symbole
Polystyrène sulfonate de sodium	45-50	069011-22-9	-	-	-	-
Eau	45-50	007732-18-5	-	-	-	-

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si vous ressentez de l'inconfort.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas d'ingestion : Ne jamais donner quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'orientations reçues du personnel médical. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter le patient à l'air frais et le maintenir au repos. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

La section 2 - Identification des dangers et/ou la section 11 - Données toxicologiques décrivent les plus importants symptômes et effets connus.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate et d'un traitement spécial

Données non disponibles

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Pulvériser de la mousse, de l'eau, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Composés styréniques, oxydes de carbone, oxydes de sulfure

5.3 Conseils pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour lutter contre les incendies, le cas échéant.

5.4 Renseignements complémentaires

Propriétés d'inflammabilité
- Classement de feu selon la NFPA = 1

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE LE CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Le personnel responsable du nettoyage doit porter un équipement de protection individuelle adéquat (consulter la section 8).

6.2 Précautions environnementales

Déposer les déchets dans un contenant scellé, étiqueté, approprié pour l'élimination. Prendre soin de ne pas libérer le produit dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures pour le nettoyage/la collecte : Confiner le déversement à la source s'il est sécuritaire de le faire.
Balayer la plus importante quantité possible et transférer la matière dans des contenants en plastique pour récupération ou élimination.

6.4 Considérations supplémentaires en cas de grands déversements

Le personnel non essentiel doit être évacué de la zone touchée. Seul du personnel formé peut procéder aux activités de nettoyage.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec les yeux et un contact prolongé avec la peau.
Consulter la section 8 de la FDS pour connaître l'équipement de protection individuelle.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer dans une pièce froide (entre 0 °C et 40 °C).
Tenir le contenant fermé hermétiquement dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer loin de toutes matières incompatibles.

7.3 Utilisation finale spécifique

À part l'utilisation mentionnée à la section 1.2, aucune autre utilisation spéciale n'a été stipulée.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Limites d'exposition

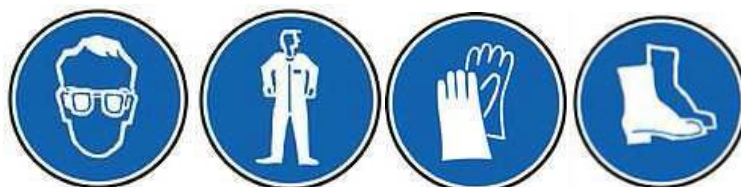
Aucune limite d'exposition précisée pour le mélange.

8.2 Contrôles d'exposition

Fournir une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

- Protections oculaire/ faciale : Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé en vertu des normes gouvernementales appropriées comme de la NIOSH (É.-U.) ou la EN 166 (UÉ).
- Protection des mains : Manipuler avec des gants imperméables pour éviter le contact cutané avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois et/ou pratiques exemplaires de laboratoire en vigueur.
- Protection de la peau : Pour les opérations de traitement en vrac, il est recommandé d'utiliser un vêtement protecteur imperméable.
- Protection des voies respiratoires : Aucune requise. Utiliser des masques antipoussière de type N95 (É.-U.) comme protection (si souhaité) pour des niveaux nuisibles de poussière. Utiliser un respirateur et des composants testés et approuvés en vertu des normes gouvernementales appropriées comme celles de la NIOSH (É.-U.) ou la CEN (UÉ).



Contrôles d'exposition professionnelle

Le directeur de l'environnement doit être avisé de tout déversement majeur.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Renseignements concernant les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Solide
Apparence :	Billes sphériques de couleur brun foncé à noire
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Sans objet
Plage de pH	(suspension aqueuse neutre)
Points de fusion/congélation :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Inflammabilité :	Sans objet
Limites inférieures/supérieures d'explosion :	Sans objet
Densité relative :	1,28
Densité de vapeur (air = 1)	Sans objet
Tension de vapeur :	Sans objet
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Température d'autocombustion :	500 °C
Température de décomposition :	Sans objet
Viscosité :	Sans objet
Propriétés explosives :	Sans objet
Propriétés oxydantes :	Sans objet

9.2 Autres renseignements en matière de sécurité

En raison des propriétés physiques des billes, un déversement peut rendre la surface d'un plancher plat très glissante. Il est vivement recommandé de nettoyer le plancher pour prévenir tout risque de chute.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Données non disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Considéré stable sous des conditions normales.
Éviter la chaleur et le contact avec des matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec de puissants agents oxydants.

Le contact avec de puissants oxydants, principalement l'acide nitrique, peut produire des composés organiques de faible poids moléculaire qui pourraient former des mélanges explosifs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génèrera des oxydes de carbone et d'autres vapeurs ou gaz toxiques.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Données permettant d'identifier les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Aucune preuve de toxicité aiguë
Corrosion/irritation cutanée :	Données non disponibles
Domage/irritation grave de l'œil :	Données non disponibles
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Données non disponibles
Mutagénicité de cellules germinales :	Aucune preuve d'effets mutagènes
Cancérogénicité :	Aucune preuve d'effets sur la reproduction
Effet toxique pour la reproduction :	Données non disponibles
Toxicité spécifique d'un organe cible :	Exposition unique : Données non disponibles
	Exposition répétitive : Données non disponibles
Danger à l'aspiration	Données non disponibles

11.2 Renseignements supplémentaires

Manipuler en respectant les pratiques exemplaires de santé et sécurité, et environnementales.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Données non disponibles

12.2 Persistance et dégradation

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation est faible.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau et formera des sédiments dans les réseaux d'approvisionnement en eau.

12.5 Résultats de l'évaluation de produits (très) persistants, (très) bioaccumulables et toxiques (PBT/vPvB)

L'évaluation de produits (très) persistants, (très) bioaccumulables toxiques n'est pas disponible, car l'évaluation de sécurité du produit chimique n'est pas requise ni menée.

12.6 Autres effets indésirables

Données non disponibles

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités : La production de déchets doit être évitée ou minimisée lorsque possible. L'élimination des déchets et des résidus se fait en conformité aux exigences des autorités locales.

Méthodes d'élimination : Aucune méthode précise d'élimination n'est requise. L'élimination du produit, des solutions et de tous sous-produits doivent être conformes en tout temps avec les exigences de la loi de la protection environnementale et de l'élimination des déchets et de toute exigence régionale des autorités locales.

Contenants : Puisque les contenant vides peuvent avoir des résidus du produit, respecter l'étiquetage d'avertissement même après avoir vidé le contenant.

SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Informations du DOT américain :	Non réglementé
Informations sur le TMD :	Non réglementé
Informations ADR/RID :	Non réglementé
Informations IATA :	Non réglementé
Informations IMDG :	Non réglementée

Danger pour l'environnement

ADR/RID : Non	Polluant marin IMDG : Non	IATA : Non
---------------	---------------------------	------------

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Législations et réglementation en matière de sécurité, santé et environnement

Règlement sur les produits contrôlés du Canada

Ce mélange a été classé en vertu des critères de danger de la section 33 de la Réglementation sur les produits contrôlés du Canada. La FDS présente toutes les informations requises.

Classification SIMDUT

Ce mélange n'est pas contrôlé dans le SIMDUT.

Lois et réglementations internationales en vigueur

Ce mélange satisfait à la définition du polymère de l'OCDE et est par conséquent exempté d'une inscription à REACH.

État de l'inventaire

Ce mélange, ou tous ses composants, figure sur les inventaires suivants, ou en est exempté : TSCA, DSL

Réglementations américaines

Liste des substances dangereuses du CERCLA (40 CFR 302.4) : Non réglementé

SARA Titre III

- Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355, annexe A) : Non réglementé
- Section 311/312 (40 CFR 370) :
Pression provoquée par un incendie : immédiate ou retardée
- Section 313 Inventaire de libération de produits toxiques (40 CFR 372) : Non réglementé

Clean Air Act (CAA) Alinéa 112(r) Prévention de libération accidentelle (40 CFR 68.130) : Non réglementé

Clean Water Act Alinéa 311 Substances dangereuses (40 CFR 117.3) : Non réglementé

Drug Enforcement Act : Non réglementé

TSCA

- TSCA Alinéa 4(a) Règlement de l'examen final et ordonnances de consentement à l'essai : Non réglementé
- TSCA Alinéa 5(a)(2) Réglementation en matière de nouvelles utilisations importantes (SNUR) (40CFR 721, sous-partie E) : Non réglementé
- TSCA Alinéa 5(e) Avis précédent la fabrication - Ordonnances de consentement pour la substance : Non réglementé
- TSCA Alinéa 12(b) Avis d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Non réglementé

Réglementation des états

- Loi de 1986 sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques de la Californie (proposition 65) : Non réglementé
- Liste en vertu du Droit de la communauté à l'information du Massachusetts : Non réglementé
- Liste des matériaux critiques du Michigan (Loi de la protection des ressources naturelles et de l'environnement du Michigan (Loi 451 de 1994) : Non réglementé.
- Liste des substances dangereuses du Minnesota : Non réglementée
- Liste en vertu du Droit de la communauté à l'information de la Pennsylvanie : Non réglementé
- Liste en vertu du Droit de la communauté à l'information de Rhode Island Non réglementé

15.2 Évaluation de la sécurité des produits chimiques

Aldex Chemical n'a pas mené une évaluation de la sécurité chimique de ce produit.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Renseignements complémentaires

Classement du danger (NFPA)

Danger pour la santé	Risque d'incendie	Instabilité	Danger spécifique
1	1	0	0

Classement du danger : 0 – minime; 1 – léger; 2 – modéré; 3 – préoccupant; 4 – grave

Classement du danger (SGIS)

Danger pour la santé	Inflammabilité	Danger physique	Protection individuelle
1	1	0	--

Classement du danger : 0 – minime; 1 – léger; 2 – modéré; 3 – préoccupant; 4 – grave

- Énoncés pertinents concernant les dangers : Aucune
- Phrases R pertinentes : Aucune

Les données et les recommandations indiquées aux présentes sont fondées sur notre recherche et sont jugées exactes. Toutefois, il n'y a aucune garantie expresse ou implicite concernant la précision de ces données ou les résultats à obtenir par l'usage des présentes.

Aldex Chemical Company décline toute responsabilité pour les blessures survenant aux clients ou à des tiers provoquées par la matière si les procédures de sécurité raisonnables n'ont pas été suivies comme stipulés dans la fiche de données de sécurité. De plus, puisque l'utilisation actuelle par d'autres est au-delà de notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être offerte par la Aldex Chemical Company quant aux effets d'une telle utilisation, aux résultats à obtenir ou relatives à la sécurité et toxicité du produit. En outre, Aldex Chemical Company décline toute responsabilité découlant de l'utilisation, de la mauvaise utilisation, par d'autres, du produit décrit aux présentes.

Les renseignements fournis aux présentes sont fournis par Aldex Chemical Company uniquement pour aider les clients à se conformer aux lois et réglementations en matière de santé et sécurité au travail.

Toute autre utilisation est interdite.